

**DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du jeudi 29 juin 2017</b>
<b>Délibération n° : 2017-31</b>
<b>Date de convocation : vendredi 23 juin</b>

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 05/07/2017

Pour l'autorité Compétente



**Objet : Autorisation du Président de déposer une demande de permis de construire pour la restructuration de la Maison du Parc**

**Secrétaire de séance :** Philippe CHABRAND

**Président :** Christian GROSSAN

**Région :** Chantal EYMEOD, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix ; pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix) ;

**Département :** Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, absent (2 voix) ;

**Communauté de communes du Guillestrois-Queyras :** Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ;

**Communes :**

- **Abrès :** Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, absent (pouvoir à Jacques BONNARDEL) ;
- **Aiguilles :** Serge LAURENS, Maire, absent (pouvoir à Philippe CHABRAND), Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, absent (pouvoir à Mathieu ANTOINE) ;
- **Arvieux :** Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;
- **Ceillac :** Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée (pouvoir à Christian GROSSAN) ;
- **Château-Ville-Vieille :** Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER Conseiller municipal, présent ;
- **Eygliers :** Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;
- **Guillestre :** Bernard LETERRIER, Maire, présent ;
- **Molines-en-Queyras :** Jean – Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, absent (pouvoir à Alain BLANC),
- **Ristolas :** Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, excusée ;
- **Saint Véran :** Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée.

Le Parc Naturel Régional du Queyras s'est engagé dans un projet de restructuration de la Maison du Parc située à Arvieux dont l'objectif est d'améliorer les conditions de travail des agents, de gagner en confort thermique et acoustique et d'être aux normes d'accessibilité. Le projet consiste également en la réintégration de la bibliothèque au rez-de-chaussée.

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Les Statuts modifiés du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 05-2017-05-10-002 du 10 mai 2017 ;
- Les articles R421-14 et R423-1 du Code de l'Urbanisme ;

- Le travail d'avant-projet du Maître d'œuvre Atelier 4 validé le 2 juin 2017 ;

**Considérant :**

- La nécessité de déposer un permis de construire auprès de la Mairie d'Arvieux dans le cadre des travaux projetés ;

**Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le jeudi 29 juin 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :**

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de suffrages : 28

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 6

**Nombre de suffrages exprimés :**

Contre : 0

Pour:

22

Abstentions : 0

- D'autoriser le Président à déposer un permis de construire pour la restructuration de la Maison du Parc à Arvieux ;
- De permettre au Président et à la Directrice de prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Le Président,  
Christian GROSSAN**